



INTERNATIONAL MONETARY FUND FACTSHEET

La riposte du FMI à la crise économique mondiale

Depuis l'éclatement de la crise économique mondiale en 2008, le FMI s'est mobilisé sur plusieurs fronts pour venir en aide à ses 188 pays membres : il a augmenté et déployé sa capacité de prêt, mis à profit son expérience internationale pour proposer des solutions aux autorités nationales et procédé à des réformes internes pour mieux répondre aux besoins des pays.

Création d'un pare-feu contre les crises. Pour répondre aux besoins de financement sans cesse croissants des pays touchés par la crise financière et promouvoir la stabilité économique et financière mondiale, le FMI a considérablement accru sa capacité de prêt depuis l'éclatement de la crise. Il l'a fait en particulier en obtenant des pays membres qu'ils s'engagent à augmenter leurs [souscriptions de quotes-parts](#), qui constituent sa principale source de financement, et en concluant avec eux des accords d'emprunt portant sur des montants élevés, qui ont débouché récemment sur l'annonce d'un apport total de 461 milliards de dollars.

Augmentation des prêts de crise. Le FMI a entièrement remanié sa [panoplie d'instruments de prêt](#) pour mieux l'adapter aux besoins des pays en accordant une plus large place à la prévention des crises, et il a rationalisé les conditions applicables à ses concours. Depuis le début de la crise, il a mis largement plus de 600 milliards de dollars de prêts à la disposition de ses pays membres.

Aide aux populations les plus pauvres. Le FMI a entrepris une refonte sans précédent de ses moyens d'intervention auprès des [pays à faible revenu](#) et a quadruplé les ressources consacrées aux prêts concessionnels.

Approfondissement des analyses et des conseils du FMI. Au fil de la crise, le FMI a été fortement sollicité pour [son suivi, ses prévisions, ses analyses de risque et ses conseils](#), qui reposent sur sa perspective mondiale et son expérience des crises précédentes. Il participe également à la réflexion en cours sur les enseignements à tirer de la crise pour la réforme de l'architecture financière mondiale, notamment dans le cadre de son travail avec le Groupe des Vingt pays industrialisés et émergents (G-20).

Réforme de la gouvernance du FMI. Pour accroître sa légitimité, le FMI est parvenu en avril 2008 et en novembre 2010 à un accord sur des [réformes de gouvernance de grande envergure](#) qui prennent mieux en compte l'importance croissante des pays émergents. Ces dernières réformes, non encore entrées en vigueur, viseraient aussi à préserver l'influence des petits pays en développement au sein de l'institution.

Refonte de la panoplie d'instruments de prêt du FMI

Afin de mieux aider les pays à traverser la crise économique mondiale, le FMI a renforcé sa capacité de prêt et [a approuvé une refonte majeure](#) des modalités de ses concours en offrant des montants plus élevés et plus immédiats et en adaptant les conditions aux divers atouts et à la situation particulière des pays bénéficiaires.

Ligne de crédit pour les pays performants. La [ligne de crédit modulable](#) (LCM), instituée en avril 2009 et [renforcée](#) en août 2010, s'adresse aux pays dont la situation économique est foncièrement très solide. Elle leur assure un accès important et immédiat aux ressources du FMI, principalement à titre d'assurance pour prévenir les crises. Aucune condition de politique économique n'est imposée aux pays admis à en bénéficier. La [Colombie](#), le [Mexique](#) et la [Pologne](#) ont bénéficié à eux trois de l'accès à plus de 100 milliards de dollars au titre de la LCM (sans avoir encore effectué de tirages). On a constaté que le recours à la LCM se traduit pas une baisse des coûts d'emprunt et une plus grande marge de manœuvre pour les pays bénéficiaires.

Souplesse des conditions d'accès aux liquidités. Certains pays peu susceptibles d'être menacés par une crise peuvent subir le contrecoup d'un regain de tensions au niveau régional ou mondial. Dans de telles circonstances, un apport rapide et adéquat de liquidité à court terme à ces pays, victimes innocentes de la crise, pourrait renforcer la confiance des marchés, contenir la contagion et réduire le coût global des crises. La [ligne de précaution et de liquidité](#) (LPL) est conçue pour répondre aux besoins de liquidité des pays dont l'économie est foncièrement solide mais qui restent exposés à certains facteurs de vulnérabilité. La Macédoine et le Maroc ont eu recours à la LPL.

Réforme des conditions de prêt du FMI. Les [critères de réalisation structurels](#) ont été supprimés pour tous les prêts du FMI, y compris ceux qui appuient les programmes des pays à faible revenu. Les réformes structurelles continuent à faire partie intégrante des programmes appuyés par le FMI, mais sont désormais plus axées sur les domaines essentiels pour la relance économique des pays.

Accent sur la protection sociale. Le FMI aide les gouvernements à [préserver et même accroître leurs dépenses sociales](#), notamment en faveur de la protection sociale. Il encourage particulièrement les mesures destinées à mieux cibler et à accroître les dépenses destinées aux dispositifs de protection sociale qui permettent d'atténuer l'impact de la crise sur les couches les plus vulnérables de la population.

Revue des programmes appuyés durant la crise. Le FMI a procédé à une [revue](#) des programmes auxquels il a commencé à apporter son appui après la crise mondiale de 2008. La revue a révélé que le FMI avait joué un rôle plus souple et plus réceptif dans la conception des programmes, en répondant aux besoins particuliers des pays, en les aidant à éviter des situations économiques qui auraient pu empirer avec la crise et en fournissant des financements plus élevés et plus immédiats. Bien que beaucoup des pays qui ont mis en place des programmes pour parer aux effets de second tour étaient aux prises avec des difficultés différentes et persistantes, la conception des programmes et leur financement semblent avoir répondu à leurs besoins particuliers dans un cadre conforme aux programmes précédents.

Aide aux populations les plus pauvres

Face à la crise financière mondiale, le FMI a entrepris une refonte sans précédent de ses moyens d'intervention auprès des pays à faible revenu. En conséquence, les programmes appuyés par le FMI sont désormais plus souples et mieux adaptés aux besoins divers de ces pays — avec une conditionnalité simplifiée, une concessionnalité accrue et un accent particulier sur la préservation des dépenses sociales.

Augmentation des ressources. Les ressources mises à la disposition des pays à faible revenu par l'entremise du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) sur la période 2009–14 ont été augmentées, conformément à l'appel lancé par les dirigeants du G-20 en avril 2009 pour doubler la capacité de prêts concessionnels du FMI et pour fournir 6 milliards de dollars de financement concessionnel supplémentaire au cours des deux à trois prochaines années. Les engagements concessionnels du FMI auprès des pays à faible revenu se sont élevés à 3,8 milliards de dollars en 2009, soit presque le quadruplement de leurs records historiques. De 2009 à 2013, les engagements concessionnels totalisaient environ 10 milliards de dollars.

Instauration du [fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe](#) (ADAC) qui permet au FMI de se joindre aux efforts internationaux d'allègement de la dette des pays très pauvres frappés par les catastrophes naturelles les plus dévastatrices. L'allègement de la dette financé par l'ADAC s'est chiffré à 268 millions de dollars en 2010.

Création d'un pare-feu contre les crises

Dans le cadre des efforts déployés pour faire face à la crise financière mondiale, le Groupe des Vingt pays industrialisés et émergents (G-20) a décidé en avril 2009 d'accroître les [ressources empruntées à la disposition du FMI](#) (en complément des ressources provenant

des quotes-parts) à concurrence de 500 milliards de dollars pour soutenir la croissance des pays émergents et en développement (triplant ainsi sa capacité totale de prêt qui était avant la crise d'environ 250 milliards de dollars).

En avril 2010, le Conseil d'administration du FMI a adopté une proposition d'augmentation et d'assouplissement des Nouveaux accords d'emprunt (NAE), en portant leur montant à près de 367,5 milliards de DTS (environ 560 milliards de dollars) avec 13 nouveaux pays et institutions participants, notamment un certain nombre de pays émergents dont la contribution à cette importante augmentation a été non négligeable. Le 15 novembre 2011, la Banque nationale de Pologne a rejoint les NAE, portant ainsi le total des ressources à près de 370 milliards de DTS (environ 570 milliards de dollars) et le nombre de nouveaux participants à 14. Les NAE élargis ont été activés sept fois depuis avril 2011, mettant des ressources financières cruciales à la disposition du FMI.

En avril 2012, le CMFI et les ministres des Finances et gouverneurs du G20 ont convenu d'accroître davantage les ressources mises à la disposition du FMI, par le biais d'une nouvelle série d'emprunts bilatéraux. Trente-huit pays membres ou leur banque centrale ont pris des engagements de contribution, qui s'élèvent aujourd'hui à 461 milliards de dollars. À la fin août 2014, 35 de ces engagements ont été parachevés, pour un montant total de 441 milliards de dollars. Ces accords d'emprunts constituent une seconde ligne de défense, après les ressources liées aux quotes-parts et aux NAE.

La [14^e Révision générale des quotes-parts](#), qui a été approuvée en décembre 2010 mais n'est pas encore entrée en vigueur, devrait conduire à un doublement des ressources permanentes du FMI, qui s'établiront à 477 milliards de DTS (737 milliards de dollars environ). Dès que les pays participants aux NAE se seront acquittés de l'augmentation de leurs quotes-parts conformément à la 14^e Révision, les lignes de crédit des NAE seront diminuées pour passer de 370 milliards à 182 milliards de DTS.

Outre l'augmentation de la capacité de prêt du FMI, les pays membres ont décidé en 2009 de procéder à une allocation générale de [DTS](#) équivalente à 250 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par un quasi-décuplement de la quantité totale de DTS. Pour beaucoup de pays, notamment les pays à faible revenu, cela représente une augmentation considérable de leurs réserves propres.

Approfondissement des analyses et des conseils du FMI

À l'issue de la revue triennale de la surveillance (RTS) effectuée en 2011, le FMI a engagé des initiatives d'envergure pour renforcer sa mission de surveillance face à un monde plus globalisé et plus interconnecté. Ces initiatives ont porté notamment sur le réaménagement du cadre juridique de la surveillance pour inclure les effets de débordement (la façon dont les politiques économiques d'un pays influent sur les autres), une analyse plus approfondie des risques et des systèmes financiers, une évaluation renforcée des positions extérieures des pays et une plus grande réactivité aux préoccupations exprimées par les pays membres.

Dans le cadre d'efforts de plus grande portée visant à progresser dans la mise en œuvre du plan d'action, le Conseil d'administration a adopté, en juillet 2012, une [nouvelle décision sur la surveillance intégrée](#) afin de renforcer le cadre juridique qui fonde la mission de surveillance. Le Conseil a aussi examiné un [rapport pilote sur la stabilité extérieure](#) qui présente une analyse globale et cohérente, au plan multilatéral, du secteur extérieur des plus grandes économies du monde. En septembre 2012, le Conseil a entériné une nouvelle [stratégie de la surveillance financière](#) exposant des étapes concrètes et présentées par ordre de priorité, qui visent à renforcer davantage la surveillance. Un rapport sur l'avancement de cette stratégie a été préparé en septembre 2013. En réponse à l'importance croissante des flux de capitaux dans le système monétaire international, le Conseil a avalisé une vue institutionnelle sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux afin de guider la surveillance du FMI et les avis qu'il prodigue à ses pays membres.

Aussi, l'analyse des risques a été affinée, notamment par l'adoption d'une [perspective transnationale](#), et des exercices d'alerte avancée sont en cours, en collaboration avec le Conseil de stabilité financière. L'analyse des liens entre économie réelle, secteur financier et stabilité extérieure est aussi approfondie. Des travaux ont également été réalisés pour comprendre et cartographier les conséquences pour les activités de surveillance de l'accentuation des interconnexions [financières](#) et [commerciales](#) (notamment les rapports sur les [retombées extérieures](#)) et pour les prêts destinés à renforcer le [filet mondial de protection financière](#).

La RTS de 2014 devrait s'achever d'ici octobre 2014. Elle examine le degré d'efficacité du FMI dans la mise en œuvre du nouveau cadre de surveillance intégré et les moyens de faire en sorte que la surveillance du FMI continue de contribuer au mieux à une croissance durable dans un monde d'après-crise profondément interconnecté.

Avec plus de 200 millions de chômeurs à travers le monde et une hausse des inégalités de revenu dans de nombreux pays, le FMI a créé un groupe de travail sur l'emploi et la croissance, qui a [recommandé des mesures](#) et des orientations permettant au FMI de mieux aider ses États membres à atteindre leurs objectifs de croissance, de création d'emplois et de distribution des revenus.

Réforme de la gouvernance du FMI pour mieux refléter l'économie mondiale

Pour conforter sa légitimité et son efficacité, le FMI a placé au premier rang de ses priorités l'achèvement de la [réforme de la gouvernance](#).

Le 15 décembre 2010, le Conseil des gouverneurs du FMI a approuvé des réformes de gouvernance de grande envergure dans le cadre de la [14^e révision générale des quotes-parts](#). Il s'agit d'un doublement des [quotes-parts](#), qui entraînera un transfert de plus de 6 points de pourcentage des quotes-parts vers les pays émergents et en développement dynamiques, tout en protégeant les pourcentages de vote des pays membres les plus pauvres. Il s'agit également d'assurer une meilleure représentativité du Conseil d'administration, dont les membres seront désormais tous élus.

Pour entrer en vigueur, un amendement des Statuts doit être accepté par les trois cinquièmes (soit 113) des 188 pays membres, représentant 85 % du total des voix attribuées, et les membres détenant au minimum 70 % du total des quotes-parts au 5 novembre 2010 doivent consentir à l'augmentation de leurs quotes-parts. Actuellement, un nombre suffisant de pays ont accepté les amendements aux Statuts, mais ils ne représentent pas suffisamment des voix attribuées du FMI — ils ne représentent que 77 % des 85 % requis. Les pays membres qui détiennent plus de 79 % du total des quotes-parts ont consenti au relèvement de leur quote-part.

L'ensemble des mesures approuvées repose sur [les réformes des quotes-parts et de la représentation](#) adoptées en avril 2008 et entrées en vigueur le 3 mars 2011. Ces réformes ont entraîné un relèvement de la quote-part de 54 pays membres, parmi lesquels la Chine, la Corée, l'Inde, le Brésil et le Mexique ont été les principaux bénéficiaires. D'autres pays, au nombre de 135, dont certains pays à faible revenu, ont vu leur pourcentage de vote accru grâce à l'augmentation des voix de base qui continueront de représenter un pourcentage fixe du total des voix. Compte tenu de la 14^e révision, le réaménagement des quotes-parts relatives en faveur de pays dynamiques émergents et en développement sera de 9 points de pourcentage.